

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 31 MARS 2022

QUESTION 2022/02/001 : Modification du tableau des emplois

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le tableau des emplois présenté et les modifications suivantes :

○ Au service administratif :

- Création dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif pour un poste d'Assistante des ressources humaines, à hauteur de 24h/semaine,
- Création dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif pour un poste d'Agent d'accueil Maison France Service à Mirande, à hauteur de 24h/semaine (remplacement agent affecté à Miélan).

QUESTION 2022/02/002 : Recrutement contrat PEC Agent d'accueil France Services à Montesquiou – 24h/semaine.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Crée un poste d'agent d'accueil France Service à compter du 7 février 2022 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- Précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 09 mois, avec possibilité de prolongation par avenant pour une durée de 9 mois, puis par un dernier avenant pour une durée de 6 mois, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- Précise que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine.
- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC (pourcentage du taux du SMIC 100 %), multiplié par le nombre d'heures de travail.
- Autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

QUESTION 2022/02/003 : Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'Assistant des ressources humaines dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Parcours emploi compétences

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Décide d'augmenter la durée hebdomadaire du poste d'assistant des ressources humaines à compter du 1er mars 2022 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- Précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera prolongé par avenant d'une durée de 09 mois, puis par un dernier avenant de 03 mois, dans la limite de 24 mois maximum (depuis la signature du contrat initial qui a démarré le 1er mars 2021).
- Précise que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine.
- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC (pourcentage du taux du SMIC 100 %), multiplié par le nombre d'heures de travail.
- Autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

QUESTION 2022/02/004 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2019-2022 : avenant n°1

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention n° 032PR0016 signée le 12 avril 2019 pour une période de 3 ans tel que présenté pour prolonger le programme d'un an,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus

QUESTION 2022/02/005 : Avenant à la labellisation France Services du site de Montesquiou

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention départementale France Services du Gers suite à la labellisation du site de Montesquiou,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus

QUESTION 2022/02/006 : Création d'une entente avec les Communautés de Communes « Astarac Arros en Gascogne » et « Val de Gers »

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention fixant les modalités de fonctionnement de l'entente,
- Désigne M Jean-Loup ARENOU et M Etienne VERRET pour siéger à la conférence intercommunautaire, en plus de Monsieur le Président membre de droit,
- Désigne M Fabien ARROUY, M Marc PASSERA, M Jean-Jacques ORTHOLAN et M Jean-Luc YELMA pour siéger à la commission élargie de l'entente,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus

QUESTION 2022/02/007 : Cuisine centrale Mirande - repas « stage » tarifs 2022

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Décide de fixer le prix des repas « stage » pris à la cantine scolaire de Mirande à compter du 01 avril 2022 sans augmentation, comme présenté ci-dessous :

Repas	Tarifs 2019 HT	TVA 10%	Tarifs 2019 TTC
Repas stage adulte (déjeuner ou dîner)	9,09 €	0,91 €	10,00 €
Repas stage enfant (déjeuner ou dîner)	6,09 €	0,61 €	6,70 €
Petit déjeuner adulte	4,00 €	0,40 €	4,40 €
Petit déjeuner enfant	2,82 €	0,28 €	3,10 €

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus

QUESTION 2022/02/008 : Mise en place du prélèvement automatique pour paiement de toutes les factures

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Autorise la mise en place du prélèvement automatique comme moyen de règlement des factures concernant les prestations rendues par les services publics communautaires,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus

QUESTION 2022/02/009 : Camping de l'île du Pont : avenant n°5 à la Délégation de Service Public

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Approuve les modifications présentées par la commission concession afin de prendre en compte la création d'un chemin d'accès à la base de loisirs indépendant :
 - Modification des articles 11 et 18 telle que définie en annexe,
 - Mise à jour du plan cadastral en conséquence,
 - Les autres articles restent inchangés.
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°5 à la Délégation de Service Public correspondant,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus

QUESTION 2022/02/010 : Camping de l'île du Pont : tarifs 2022

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte des tarifs présentés par le délégataire.

QUESTION 2022/02/011 : Comptes de gestion et comptes administratifs 2021

QUESTION 2022/02/012 : Affectation des résultats 2021

Les services de l'Etat n'ayant pas encore transmis les comptes de gestion à la collectivité, ces deux questions sont ajournées.

QUESTION 2022/02/013 : Débats d'Orientations Budgétaires 2022

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, prend acte des propositions présentées pour l'établissement des budgets primitifs qui seront votés ultérieurement.

QUESTION 2022/02/014 : Vote des taux de fiscalité 2022

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, approuve les taux de fiscalité 2022 suivant :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 3,9 % (augmentation)
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 4,88 % (maintien)
- Cotisation Foncière des Entreprises : 30,33 % (maintien)

QUESTION 2022/02/015 : Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2022

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe le taux de la TEOM 2022 à 17 %.

QUESTION 2022/02/016 : Vote du montant de la taxe GEMAPI 2022

Les Syndicats de gestion de rivières n'ayant pas encore tous transmis le montant de leurs cotisations à la collectivité, cette question est ajournée.

QUESTION 2022/02/017 : Nouveau plan de financement de la crèche

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Approuve le plan de financement ci-dessous,

DEPENSES H.T	
Travaux	541 822,09 €
Maitrise d'œuvre	37 114,81 €
mobilier	78 860,00 €
Total	657 796,90 €

RECETTES	
CAF (notifié)	176 928,00 €
Subvention DETR (en attente)	201 446,00 €
Conseil Régional (en attente)	65 780,00 €
MSA (notifié)	49 980,00 €
Fonds propres	163 662,90 €
Recettes totales	657 796,90 €

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2022/02/018 : Décisions prises par Monsieur le Président

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président, prend acte des décisions prises en vertu de sa délégation :

NUMERO	OBJET	En date du
D220001	Mise à disposition d'agents à la Mairie de Mirande pour la compétence périscolaire	10/01/2022
D220002	Mise à disposition d'agents de la Mairie de Mirande pour la compétence cantine	10/01/2022
D220003	Mise à disposition d'un agent à la Mairie de Mirande pour la culture et le jumelage	10/01/2022
D220005	Relais Petite Enfance Marella - prestation analyse de la pratique 2022	26/01/2022
D220006	Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Miélan pour le service Ressources Humaines	26/01/2022
D10037	Ouverture d'une ligne de trésorerie de 270 000 €	31/01/2022
D220008	Mise à disposition du gymnase à l'EAB XV le 12 février 2022	14/02/2022
D220009	Mise à disposition du gymnase au MIRANDE BADMINTON CLUB les 5 et 6 février 2022	14/02/2022
D220010	séjour ski 2022 contrat d'hébergement OXYGERS	14/02/2022
D220011	Mise à disposition du gymnase à l'ASTARAC FONC CLUB 2021-2022	24/02/2022
D220012	LOUS PITCHOUS règlement intérieur	24/02/2022
D220013	ALSH Ile des enfants – convention pour l'utilisation de locaux appartenant à la Mairie de Miélan	07/03/2022
D220014	Mise à disposition du gymnase à MIRANDE MIELAN ASTARAC HANDBALL le 25 et le 27 février 2022	07/03/2022
D220015	Mise à disposition du gymnase au BASKET CLUB MIRANDAIS avenant 1 – changement de créneau horaire	07/03/2022
D220016	Mise à disposition du gymnase au BASKET CLUB MIRANDAIS les 12, 19 et 26 mars 2022	07/03/2022